



## Les archives s'étoffent

Hélène Both

► **To cite this version:**

| Hélène Both. Les archives s'étoffent. Archimag, Serda, 2004. <sic\_00001365>

**HAL Id: sic\_00001365**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001365](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001365)**

Submitted on 25 Feb 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les archives s'étoffent<sup>1</sup>

Depuis le milieu des années 1980, les entreprises ont pris conscience de l'importance de leur mémoire. Les archives ne sont plus uniquement conservées par obligation légale, mais également par vocation patrimoniale. C'est particulièrement vrai pour les entreprises dont les racines sont anciennes, comme celle des Fils d'Emanuel Lang.

L'entreprise des FEL est née en 1856 dans le sud du Haut-Rhin ; Emanuel Lang se lance alors dans le tissage et la filature en y associant ses quatre derniers fils. L'affaire est rapidement prospère, et les associés disposent bientôt de quatre usines dans le Haut-Rhin, à Nancy et à Rouen. Ces usines sont réunies en 1922, pour former une société anonyme.

L'entreprise résiste à la crise du textile, mais au début des années 1980, un groupe industriel prend le contrôle d'une partie de l'affaire. La famille Lang reste à la tête de l'établissement jusqu'en 1998, où le groupe SIAT (Société Industrielle Altkirchoise de Textiles) prend définitivement le contrôle des Fils d'Emanuel Lang, dont la raison sociale est actuellement « Emanuel Lang Textiles ».

L'originalité du fonds des archives de l'entreprise « Les fils d'Emanuel Lang » est de mêler documents papier et documents textiles. L'étymologie du terme « textile » renvoie aussi bien aux matières premières à tisser qu'au produit fini, ainsi qu'aux méthodes de transformation mises en œuvre pour aboutir à ces produits finis. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de textiles utilisés pour l'habillement ou pour la garniture de certaines voitures. Les tissus sont des tissus tissés teints. Cela signifie que les dessins qui y figurent sont obtenus par le croisement des fils entre eux, au contraire des imprimés, dans lesquels les motifs sont appliqués par une machine. L'attrait du fonds des FEL déposé au CERARE (Centre rhénan d'archives et de recherches économiques) est de comporter un certain nombre d'échantillon de tissus. Il a fallu les prendre en compte de façon particulière, tout en essayant de les traiter comme une archive habituelle, pour conserver une certaine cohérence lors de l'élaboration de l'instrument de recherche permettant l'accès au fonds.

---

<sup>1</sup> Cet article fait suite à un stage de DESS d'archivistique, réalisé au Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques (CERARE) de Mulhouse.

Le premier problème posé par ces échantillons est celui de leur identification. En effet, à l'exception de six d'entre eux qui sont accompagnés d'une fiche descriptive détaillée, les tissus ne sont pourvus d'aucune indication qui aurait pu être utilisée pour leur traitement. Les plus souvent, il ne figurait sur les échantillons qu'une codification rendue inutilisable en l'absence d'une table de concordance renvoyant au moins au nom ou à la composition du tissu. Il a donc fallu élaborer une stratégie de traitement adaptée à la fois à cette typologie de documents, mais également au stage en lui-même, et ne pas perdre de vue les objectifs de celui-ci : l'élaboration d'un inventaire sommaire d'une part et celle d'une mémoire d'autre part.

La durée du stage ne permettant pas de traiter les tissus de façon détaillée, ceux-ci ont été décrits de façon simple, mais le plus précisément possible. L'inventaire indique donc la ou les couleur(s) du tissu, ses motifs et sa texture quand celle-ci a pu être déterminée. Cependant, dans le cadre d'une réflexion sur les archives textiles et leur traitement, une grille d'analyse a été élaborée pour faciliter de futurs classements d'archives textiles. Cette fiche est le fruit de la synthèse et de l'adaptation de plusieurs documents.

Le premier document utilisé est la *Note AD 6678/1805 du 4 avril 1986 : fiche bordereau pour le catalogage des cartes et plans*<sup>2</sup>. Cette fiche a été simplifiée et adaptée au document textile. Ont été retenus : des critères de forme, comme les dimensions du document, son état, ou son lieu de conservation. Le deuxième outil qui a servi à bâtir la grille est la fiche d'inventaire utilisée par le Musée de l'Impression Sur Etoffes de Mulhouse et qui se compose de renseignements tels que la manufacture d'origine si celle-ci est connue, de la technique utilisée pour élaborer l'étoffe ou encore des matériaux utilisés. Les témoignages d'archivistes ayant déjà eu à traiter ce type de documents ont également été incorporés dans la grille finale et présentée à la fin de cet article.

---

<sup>2</sup> *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988, tome 2, p. 975-979.*

Outre le problème posé par la description des tissus, cette typologie particulière pose la question de la collaboration entre l'archiviste et les muséologues. Il est évident que l'archiviste ne pourra pas traiter un échantillon de tissu aussi précisément qu'un muséologue. Il faut alors savoir jusqu'où l'archiviste doit-il aller. A partir de quand passe-t-il la main à ses collègues muséologues ? Cela semble dépendre de la façon dont on traite les échantillons.

Si on les considère comme des documents au même titre que les archives papier du fonds, l'archiviste leur appliquera la même méthode de description. Le traitement intellectuel sera avant tout archivistique. L'apport du muséologue sera toutefois utile afin de conserver le document de façon adaptée. Idéalement, il faut envelopper les tissus dans du papier de soie, sans forcément les mettre en boîte, en particulier si celles-ci ne sont pas neutres, mais cela pose le problème de la poussière, présente dans tous les dépôts. De plus, si les échantillons ne sont pas en boîte, ils ne seront pas forcément placés à la suite des autres dossiers, ce qui aboutit à rompre la succession topographique des cotes. Dans le cas des archives des Fils d'Emanuel Lang, les échantillons ont été traités comme tous les autres documents. Ils ont été mis en boîte, mais en les pliant le moins possible, car les plis cassent le tissu.

Finalement, on peut se demander qui doit conserver et traiter ce type de document ? L'archiviste si les tissus font partie d'un ensemble de documents, en vertu du principe de respect des fonds ? Le muséologue, plus apte à en assurer une conservation optimale, mais qui n'est pas formé à la description archivistique ? L'archiviste peut-il assurer le traitement intellectuel du document et en confier le traitement physique au muséologue ? Comme souvent, la question n'est pas tranchée, et il semble qu'une collaboration entre les deux métiers soit indispensable.

## **Proposition de fiche de description pour les échantillons de tissus**

1. Institution dans laquelle est conservé le document et lieu de conservation
2. Cote ; éventuellement intitulé du fonds

Le document est-il isolé  ; assemblé dans un fichier  ; dans un livret

3. Communication : libre  ; avec autorisation  ; non communicable
4. Titre
5. Date
6. Origine ; manufacture si l'identification en est possible
7. Type de tissu
8. Technique utilisée, si l'identification en est possible
9. Description : couleurs, motifs
10. Dimensions en cm